



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

### Le Conseil Municipal :

1 ▪ **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021.

2 ▪ **EXAMINE** les enveloppes urbaines proposées à la commune par le SCOT Centre Ardèche (Schéma de Cohérence Territoriale) qui se situeraient uniquement au chef-lieu et aux hameaux des Genêts et de la Mothe.

Le Conseil Municipal persiste à penser que la prédéfinition de ces enveloppes est un facteur d'inégalité entre propriétaires et une contrainte exagérée dans nos zones rurales où l'urbanisation est modérée, harmonieuse, et correspond à un mode de vie respectueux de la nature. Il demande que plus de latitude soit laissée aux communes pour déterminer les zones constructibles.

Toutefois, afin de ne pas bloquer à l'avenir la délivrance de certificats d'urbanisme, blocage qui pénaliserait à la fois le développement de la commune et les propriétaires fonciers, le Conseil Municipal effectue des contre-propositions aux services du SCOT en supprimant des zones dont la topographie ne se prête absolument pas à la construction et en ajoutant des zones aux hameaux de Chaussinand et de Brolles.

Ces contre-propositions sont votées à la majorité (9 voix pour, une abstention et une voix contre) par le Conseil Municipal.

3 ▪ **DECIDE** de confier la réfection d'une partie de la piste de Serre en Don (jusqu'à la maison Karsenty) à l'entreprise Bois pour un coût de 9 120 € ttc.

4 ▪ **DECIDE** de donner mandat à l'agence immobilière « STB immobilier » pour la vente de l'ancienne école au prix de 150 000 € net vendeur.

5 ▪ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions pour l'enfouissement des réseaux Télécom le long de la RD282.

6 ▪ **DECIDE** l'achat d'une lame à neige plus adaptée au déneigement que l'équipement actuel ; le coût est de 7 038 € ttc.

7 ▪ **DECIDE** qu'étant donné le contexte sanitaire et l'espace restreint de la salle de réception de la Mairie, il n'y aura pas la cérémonie de vœux en janvier prochain.

Prochaine réunion : **Mardi 18 janvier 2022 à 20 heures en Mairie**